



FACILITER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

**Présentation des aménagements de
stationnement expérimentaux dans le
quartier Bellevue-Belvédère**

Mercredi 11 juillet 2018

FACILITER LE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER BELLEVUE-BELVÉDÈRE

1 Le stationnement dans le quartier Bellevue-Belvédère

2 Un nouveau plan de stationnement et de circulation expérimental dans le quartier

3 Le calendrier opérationnel du projet

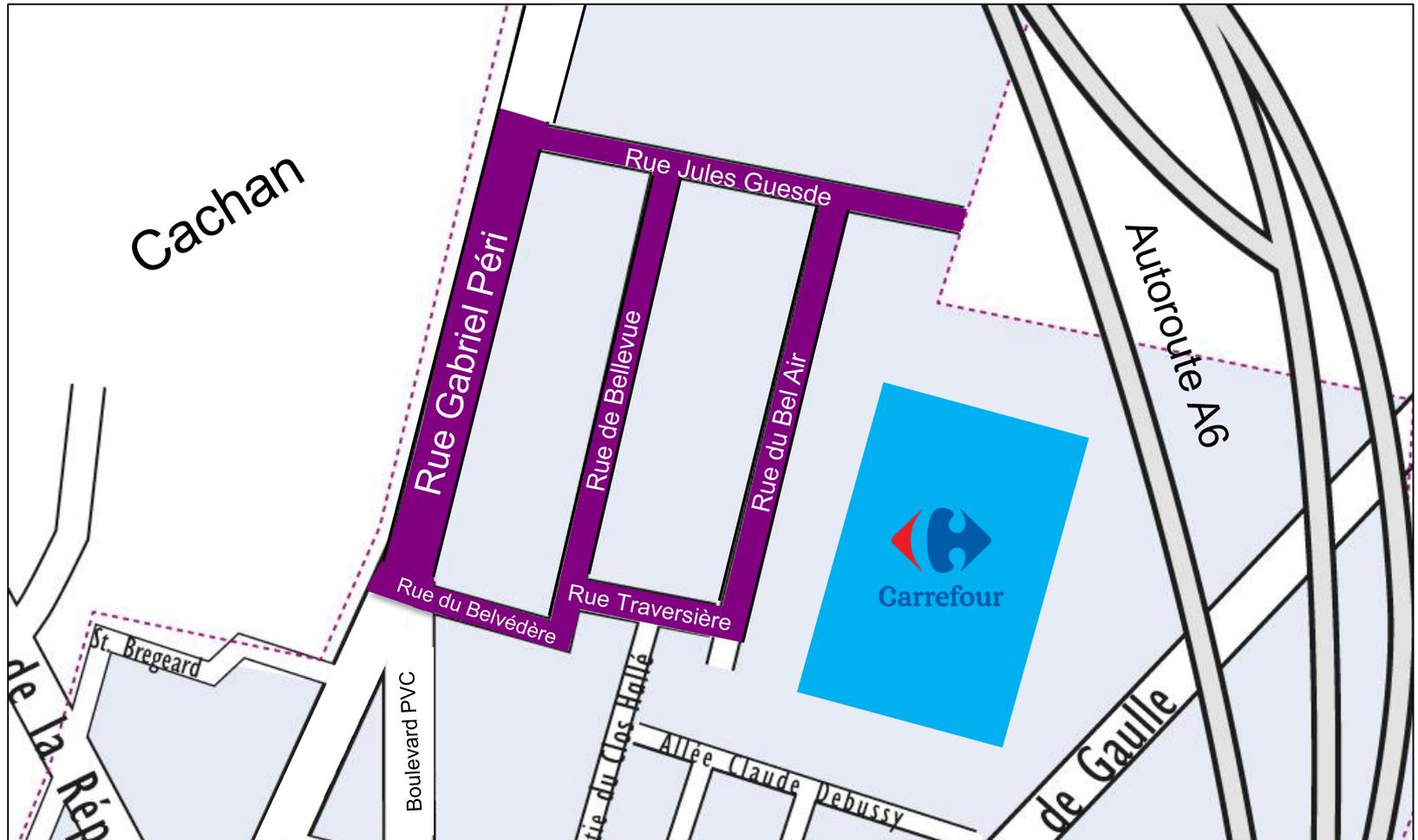
1

LE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER BELLEVUE-BELVÉDÈRE



Rue de Bellevue

SECTEUR CONCERNÉ DANS LE QUARTIER



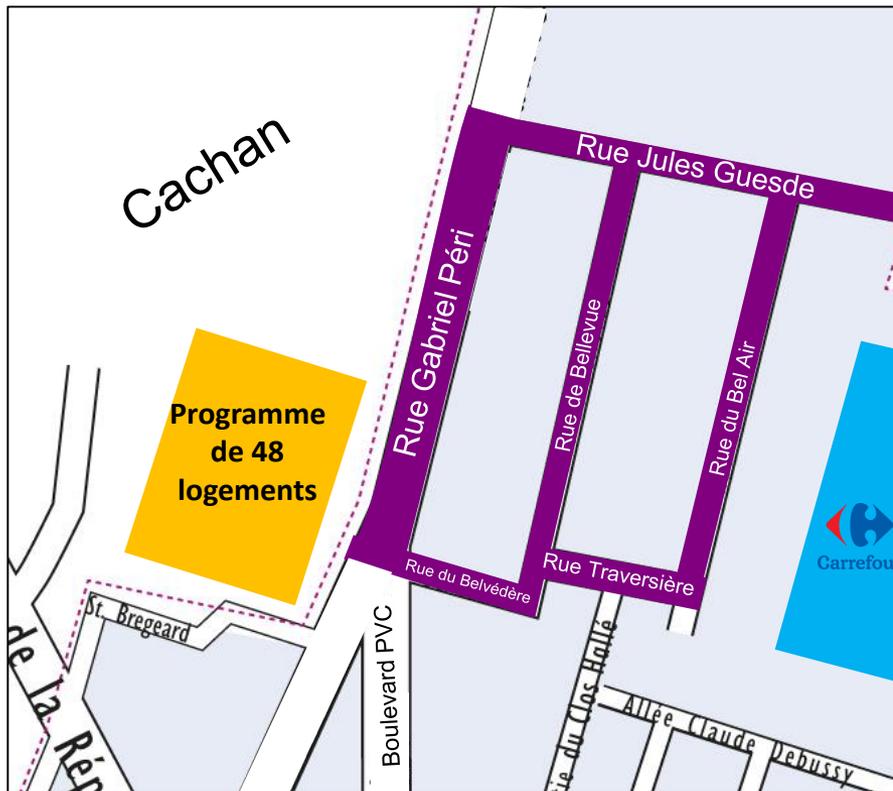
LE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER : CONSTAT

- Un quartier constitué principalement d'un habitat pavillonnaire
- Un besoin en places de stationnement important : 2 véhicules par foyer en moyenne
- Une importante mobilisation des trottoirs et des chaussées provoquant des situations dangereuses et un inconfort pour les automobilistes et les piétons

Face à la recrudescence des **stationnements gênants et dangereux** sur la voie publique, la Ville a lancé une **campagne d'affichage**



LE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER : CONSTAT



- Niveau de saturation déjà important aux abords de Cachan
- Risque d'hausse de la saturation : 48 nouveaux logements à Cachan qui vont provoquer une augmentation de la demande en 2019

2

UN PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION EXPÉRIMENTAL POUR LE QUARTIER



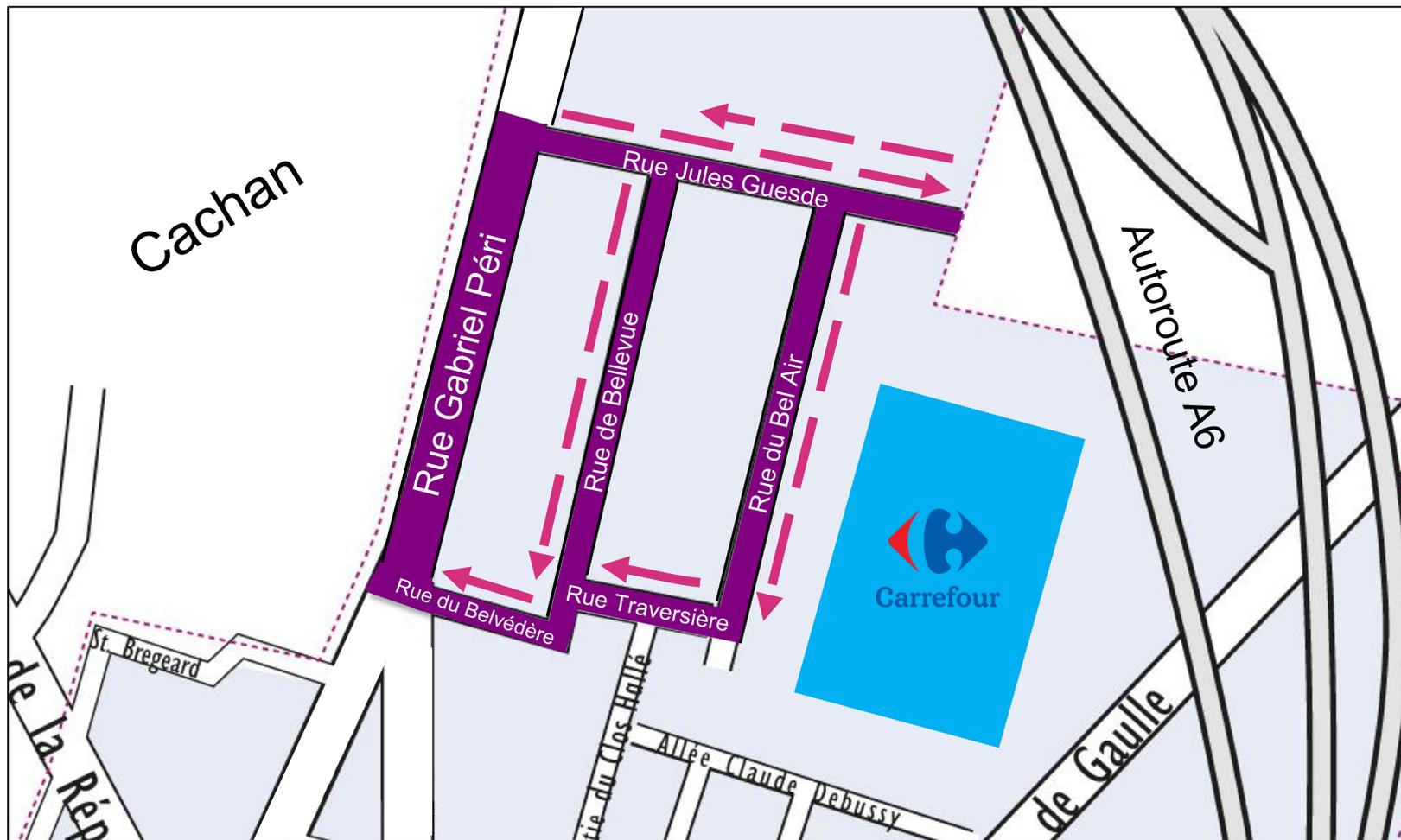
Rue de Jules Guesde

UN PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION EXPÉRIMENTAL

Enjeux

- **Créer de nouvelles places de stationnement**
- **Créer un nouveau plan de circulation avec une mise à sens unique des rues**
- **Réglementer le stationnement pour favoriser les résidents du quartier**

MISE EN SENS UNIQUE : PROPOSITION RETENUE



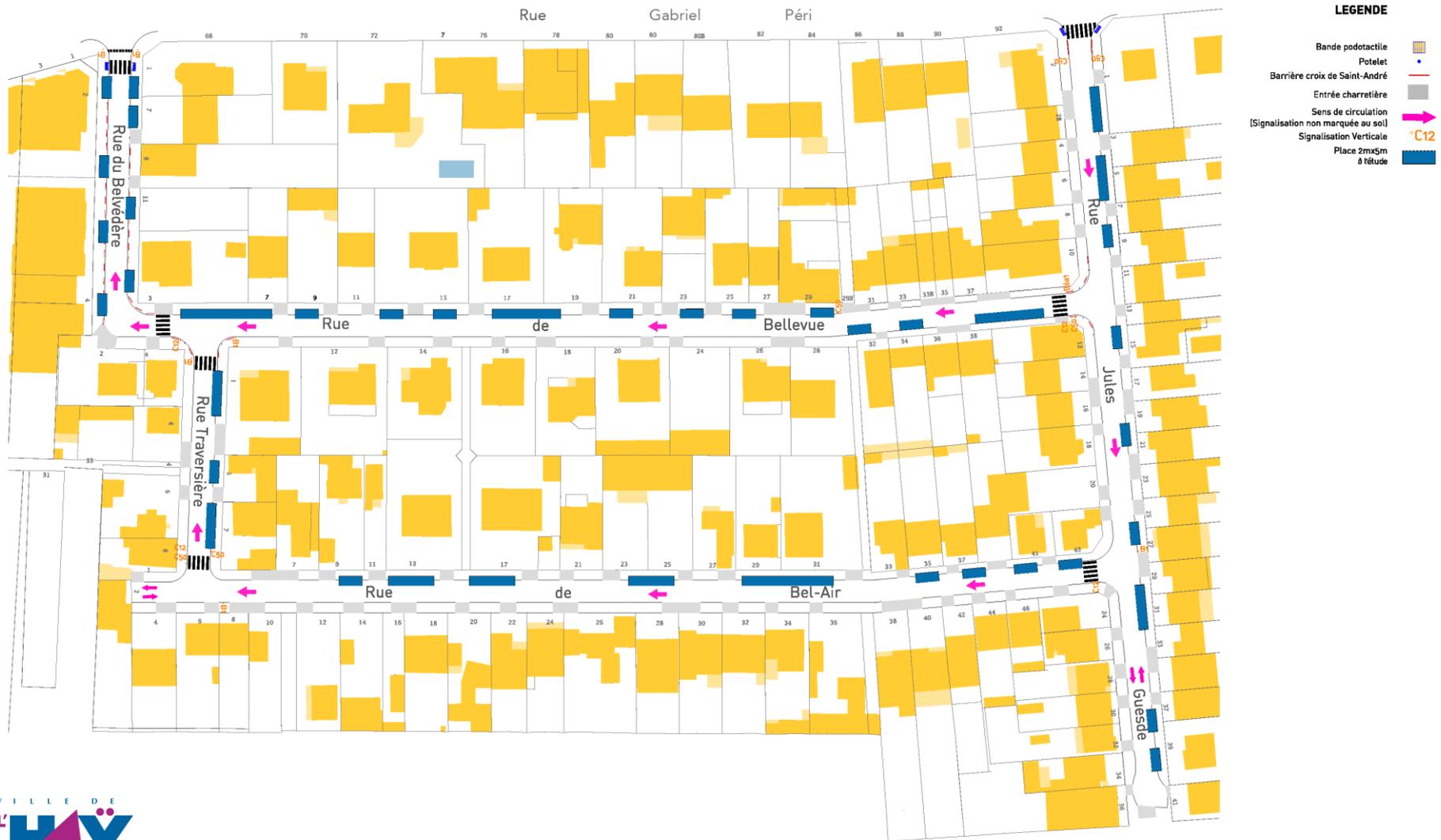
VERS UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT



Emplacement
pour deux
véhicules

- Création de places de stationnement grâce au marquage au sol bilatéral à cheval sur les trottoirs et la chaussée

NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT : PROPOSITION EXPÉRIMENTALE



VERS UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT

- Le marquage au sol permet à la Police municipale de verbaliser plus facilement les véhicules en infraction
- La Police municipale intervient sur les stationnements très gênants et dangereux devant les entrées et seulement à la demande des riverains
- Le stationnement des véhicules des résidents sur leur bateau est toléré, sous réserve de respecter la réglementation en vigueur (1 mètre 20 laissé libre sur le trottoir)



VERS UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT

- Création d'une zone bleue pour permettre la rotation des stationnements et dissuader le stationnement en journée des véhicules de transit ou étrangers à la commune

Le stationnement en zone bleue sera limité en journée
sauf dimanche et jours fériés

- Cette durée limitée est contrôlée par un disque de stationnement qui doit être apposé à l'avant du véhicule en stationnement

La durée du stationnement abusif serait réduite à 24 heures au lieu des
7 jours prévus par le Code de la Route



Horaires et durée du
stationnement à définir

VERS UNE NOUVELLE OFFRE DE STATIONNEMENT

- Le stationnement des résidents en zone bleue est libre si leur voiture est identifiée par un macaron de stationnement
- Chaque riverain aura la possibilité d'acquérir jusqu'à 3 « macarons résidents » délivrés par la Police municipale, correspondant à 3 véhicules par foyer pour une validité d'un an.

Le tarif annuel ayant été défini comme suit :

- Prix du 1^{er} macaron : **5 euros**
- Prix du 2^{ème} macaron : **10 euros**
- Prix du 3^{ème} macaron : **20 euros**

En cas de perte, le tarif de réédition a été fixé à **20 euros**



Merci pour votre attention
